

Schéma de Cohérence Territoriale

CAHORS & SUD DU LOT

Bilan de la concertation

Décembre 2016

Vu pour être annexé à la délibération

du Comité Syndical du SCoT de Cahors et Sud du Lot en date du 5 janvier 2017

tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de SCoT de Cahors et Sud du Lot

SOMMAIRE

Bilan de la concertation.....	4
1. Définition des objectifs et des modalités de la concertation	4
2. Mise en œuvre des modalités de la concertation	5
<i>Organisations de réunions publiques lors des deux phases principales d'élaboration du SCOT à savoir, l'élaboration du Projet de Développement Durables et l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs :</i>	<i>5</i>
<i>Mise à disposition - d'un registre de concertation, - d'un dossier présentant l'état d'avancement de la démarche.....</i>	<i>6</i>
<i>Création des supports de communications dédiés (Plateforme et lien internet...).</i>	<i>6</i>
<i>Communications dans la presse.....</i>	<i>7</i>
3. La concertation dans le cadre de l'élaboration du SCOT	8
4. Annexes	8

Bilan de la concertation

Les articles L103-1 à L103-6 du code de l'urbanisme précisent les dispositions relatives à la concertation, et notamment qu'à l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan.

1. Définition des objectifs et des modalités de la concertation

Pour mémoire, le Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot a décidé par délibération du 5 juillet 2012 de définir et fixer les objectifs et les modalités de la concertation menée pendant toute la procédure d'élaboration du SCoT. Par délibération en date du 26 mai 2014, le comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot a modifié la définition des modalités de concertation à mener pendant l'élaboration du projet de SCoT suite à l'évolution institutionnelle du territoire en lien avec à la réforme de l'intercommunalité.

Les modalités de la concertation définies comme telles par la délibération en date du 05 juillet 2012:

- « Organisation de réunions publiques lors des deux phases principales d'élaboration du SCOT à savoir, l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs pour débattre avec les habitants, les professionnels, les associations ainsi que toutes personnes concernées.
- Mise à disposition au siège du Syndicat Mixte, de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, de chaque Communauté de Communes, et à la Mairie de St Géry pour le groupe de commune appartenant à la Communauté de Communes Lot Célé, aux jours et heures d'ouverture habituels :
 - o D'un registre de concertation
 - o D'un dossier présentant l'état d'avancement de la démarche
- Création des supports de communications dédiés (journal SCoT, lien internet...). Il permettra à qui le veut d'être informé de manière continue sur la démarche SCOT et l'actualité du Syndicat Mixte. Il permettra également l'accès en ligne aux différents éléments produits.
- Communications dans la presse. »

Et modifiées selon la délibération en date du 26 mai 2014 suite à l'évolution institutionnelle du territoire du SCoT liée à la réforme de l'intercommunalité selon :

- « Organisation de réunions publiques lors des deux phases principales d'élaboration du SCOT à savoir, l'élaboration du Projet D'Aménagement et de Développement Durables et l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs pour débattre avec les habitants, les professionnels, les associations ainsi que toutes personnes concernées.
- Mise à disposition au siège du Syndicat Mixte et de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors (Hôtel WILSON), au siège de la Communauté de Communes du Quercy Blanc (Montcuq et Castelnau-Montratier), au siège de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne (Lalbenque), au siège de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (Puy l'Evêque) aux jours et heures d'ouverture habituels :
 - o D'un registre de concertation
 - o D'un dossier présentant l'état d'avancement de la démarche
- Création des supports de communications dédiés (Plateforme et lien internet...). Il permettra à qui le veut d'être informé de manière continue sur la démarche SCOT et l'actualité du Syndicat Mixte. Il permettra également l'accès en ligne aux différents éléments produits.
- Communications dans la presse. »

Ces informations ont fait l'objet de deux publications dans le journal suivant : La Dépêche du Lot (Cf. Annexe 1)

2. Mise en œuvre des modalités de la concertation

Organisation de réunions publiques lors des deux phases principales d'élaboration du SCOT à savoir, l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs :

Trois réunions publiques ont été organisées en Phase PADD les 8, 9 et 16 Juillet 2015 à Sauzet, Lalbenque et Cahors.

Quatre réunions publiques ont été organisées en Phase DOO les 11 avril 2016 à Lalbenque, 28 avril 2016 à Puy-Lévêque, 2 mai 2016 à Castelnau-Montratier et le 3 mai 2016 à Cahors.

Ces réunions, au-delà de leur intérêt pour présenter et expliquer la démarche au public ont été l'occasion de répondre aux questions, et d'échanger sur plusieurs thèmes, notamment :

- La desserte ferroviaire et la desserte autoroutière du territoire (améliorations souhaitées), l'avenir de l'aérodrome ;
- La place du territoire à l'échelle régionale : évolution vers un territoire à dominante résidentielle ?
- Le développement et le rôle des communes rurales, le rôle du pôle urbain, des pôles d'équilibre et des pôles de services : expression de fortes inquiétudes concernant les possibilités de développement des communes rurales, et demande de prise en compte des pôles émergents ;
- L'organisation et l'implantation des aires de covoiturage ;
- Les équilibres en matière de développement économique et des zones d'activités économiques, la place de l'artisanat ;
- L'agriculture et les espaces agricoles, l'articulation entre agriculture et trame verte et bleue avec une réelle crainte d'incidence à terme de la trame verte et bleue sur les pratiques agricoles ;
- La place spécifique du tourisme dans l'économie locale ;
- Les équipements, les commerces et les services avec en particulier l'organisation de l'aménagement commercial (les polarités commerciales, leur possibilité de développement etc.) ;
- Les logements et les locaux vacants en centre bourg et centre-ville : quelles possibilités d'intervention ? les possibilités de diversification de l'offre en matière d'habitat, la prise en compte d'une demande très présente des ménages pour habiter à la campagne ;
- Les paysages, l'architecture et le patrimoine : ne pas mettre le territoire sous cloche tout en étant attentif au patrimoine support d'identité ;
- La biodiversité et la trame verte et bleue : établir une hiérarchie dans les niveaux de protection entre les différents types de milieux naturels, limiter l'exhaustivité.



Mise à disposition d'un registre de concertation comportant un dossier présentant l'état d'avancement de la démarche

Action permanente tout au long de la procédure.

Une note de présentation du SCoT était jointe à chaque registre

Observations formulées sur les registres de la concertation : aucune observation écrite n'a été formulée sur les registres mis à disposition du public tout au long de la procédure.

Création des supports de communications dédiés (Site internet, journal...).

Réalisation de deux journaux à destination du grand public, des acteurs locaux et des élus

(Cf. Annexe 2)

- Un premier journal a été réalisé sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et Développement Durables
- Un second porté sur le Document d'Orientation et d'Objectifs

Diffusion de ces Journaux du SCoT :

- Aux EPCI du périmètre et aux maires présents lors des réunions de présentation ;
- Lors des ateliers et commissions thématiques ;
- Lors des réunions publiques ;
- Sur le site internet du SCoT de Cahors et du Sud du Lot.

Réalisation d'un site internet dédié au SCoT de Cahors et du Sud du Lot :

<http://www.scot-cahors-sudlot.fr/>



LE SITE DU SCHÉMA
DE COHÉRENCE TERRITORIALE
DE CAHORS & DU SUD DU LOT



Les questions ou avis suivants ont été déposés sur le site internet :

- Demande de création d'une monnaie locale => ne concerne pas le SCoT.
- Préserver la beauté et l'harmonie du paysage lotois, en particulier les espaces et paysages viticoles par une meilleure maîtrise du développement urbain => le SCoT comporte plusieurs dispositions opposables qui répondent à cette attente.
- Quel devenir pour l'ancienne voie ferrée Figeac – Cahors ? Le SCoT privilégie la création d'une voie verte.
- Demande de prise en compte de la commune de Concots en tant que pôle de service pour les secteurs des Causses => option non retenue à l'échelle du SCoT mais cela n'exclue pas qu'un projet de territoire ou un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal vienne préciser le rôle spécifique de cette commune rurale située à mi-chemin (15 minutes) entre les pôles de Lalbenque et Limogne-en Quercy
- Demande de précisions relatives à la carte de la trame verte et bleue sur le secteur du Quercy Blanc et sur les évolutions possibles : ces cartes ont fait l'objet d'une nouvelle concertation pendant plusieurs mois avec l'ensemble des communes suite aux réunions de présentation des documents en avril – mai 2016. De nouvelles adaptations ont ainsi été introduites notamment sur le secteur du Quercy Blanc.

Communications dans la presse.

De nombreuses communications ont été réalisées tout au long de la procédure avec l'organisation de conférences de presse aux étapes clés de la démarche. Les éléments sont présentés en annexe

Autres vecteurs de communication.

D'autre part, quelques courriers ont été adressés directement au Président du SCoT de Cahors et de Sud du Lot et ont été examinés dans les phases du diagnostic, du PADD ou du DOO (notamment courriers d'association-association de chasseurs concernant la trame verte et bleue, association de préservation du patrimoine et des paysages concernant le patrimoine bâti et naturel, courrier d'une entreprise concernant les carrières,...).

3. La concertation dans le cadre de l'élaboration du SCoT

La procédure d'élaboration du SCoT a été engagée en début d'année 2013 et a été marquée par l'organisation d'un séminaire de lancement de la démarche SCoT en février 2013 destiné aux élus du territoire : présentation de la démarche (assortie de nombreux exemples de SCoT en vigueur), de l'équipe, de la méthodologie retenue et du calendrier de travail afférent (Cf revue de Presse)

De nombreuses réunions de travail et d'échanges avec les élus et les acteurs locaux (institutions, associations, société civile, conseil de développement ...) ont été organisées lors des trois principales phases d'élaboration du SCoT (Diagnostic, PADD, DOO) entre 2013 et 2016. Ces réunions ont fait l'objet dans chaque EPCI de différentes tables rondes, ateliers thématiques, débats et échanges en réunion plénière, etc.

Des réunions de concertation spécifiques à destination des élus des EPCI ont également été réalisées lors des phases « PADD » (2014) et « DOO » (2015).

L'ensemble de ces rendez-vous ont permis d'associer largement différents acteurs du territoire, d'échanger et de débattre autour des éléments de diagnostic et de projet et de contribuer ainsi à l'élaboration du SCoT. Certains éléments ont été pris en compte dans la mesure du possible, et des observations ont permis de mesurer plus précisément les enjeux et les préoccupations liés à certains sujets comme l'avenir des communes rurales, la prise en compte des bassins de vie autour des différents pôles du territoire, la maîtrise de l'étalement urbain, l'articulation entre agriculture et préservation des milieux naturels, la programmation en matière d'habitat pour l'accueil des habitants, les choix de développement économique et d'aménagement commercial,

La concertation menée toute au long de l'élaboration du SCoT a ainsi permis d'alimenter et de compléter les débats et réflexions portés par les élus dans la définition du projet de SCoT.

4. Annexes

- 1- Publicités légales
- 2- Les Journaux du SCoT de Cahors et du Sud du Lot
- 3- Revue de presse

carnets

Avis de décès

MONTGESTY

Mme Chantal ALSAT, son épouse ;
Mathieu, Maxime et Loïc, ses fils ;
Marie et Julie, ses belles-filles,
parents et alliés,
ont le regret de vous faire part
du décès de

Monsieur André ALSAT

à l'âge de 54 ans.
La cérémonie religieuse se
déroulera le jeudi 28 mars 2013,
à 14 heures, en l'église de Mont-
gesty.

Cet avis tient lieu de faire-part
et de remerciements

Sinfarmer - FF Prayssacaises
Tél. 05 05 22 45 57

PRADINES

M. et Mme Christian PEYRANO,
ses parents,
ses tantes, oncles, cousins et
cousines,
ont la douleur de vous faire part
du décès de

Madame Valérie PEYRANO

survenue le 26 mars 2013, à l'âge
de 45 ans.
La cérémonie religieuse sera
célébrée le jeudi 28 mars 2013, à
15 heures, en l'église de Pradines où
à 15 heures, en l'église de Pradines où
Les condoléances seront reçues
sur registre à signature, à l'église.

La famille tient à remercier par
avance tous ceux qui s'associent
à sa peine.
Sinfarmer - Le Choc Fuméraire Cahors
Tél. 05 05 22 34 54

NOUVEAU ... CHAQUE JOUR

RETROUVEZ TOUS LES AVIS

sur l'espace Prémium du site
www.ladepeche.fr

et déposez gratuitement vos condoléances en ligne

LA DÉPÊCHE

Aéroport de Toulouse-Montaudou

Mercredi 27 mars 2013

Arrivées		Départs	
Provenances	Compagnies	Destinations	Compagnies
Amsterdam	KLM	Strasbourg	GERMANY
Bruxelles	BRISQ/BRISQ	Bruxelles	BRISQ/BRISQ
Geneve	SWISS	Geneve	SWISS
London	BA	London	BA
Madrid	IBERIA	Madrid	IBERIA
Munich	LUFTHANSA	Munich	LUFTHANSA
Nice	AFRANCE	Nice	AFRANCE
Paris	AFRANCE	Paris	AFRANCE
Prague	AFRANCE	Prague	AFRANCE
Reims	AFRANCE	Reims	AFRANCE
Rennes	AFRANCE	Rennes	AFRANCE
Strasbourg	AFRANCE	Strasbourg	AFRANCE
Toulouse	AFRANCE	Toulouse	AFRANCE
Valence	AFRANCE	Valence	AFRANCE
Vienna	AFRANCE	Vienna	AFRANCE
Zurich	AFRANCE	Zurich	AFRANCE

Les horaires ci-dessus sont communiqués par les compagnies aériennes qui se réservent le droit de les modifier
sans préavis.
* La liaison aéroport ville est assurée régulièrement par un service de taxi. Pointe aéroport : Almont, gare routière (pointe
n°1) - 05 05 22 45 57. Pointe ville : 05 05 22 45 57. * Des taxis sont disponibles à l'aéroport de Toulouse-Montaudou.
* Billets en vente à LA DÉPÊCHE VOYAGES, Toulouse, Auch, Agen, Montauban, Cahors, Béziers, Albi, Castelsarrasin,
Carcassonne, Narbonne, Périgueux et Toulouse. SA, rue de Narbonne, 05 05 22 45 57.

INFORMATION UTILE

Le permis d'inhumation :
Cette autorisation est donnée par l'officier d'état civil qui permet la fermeture et le transport du cercueil dans les limites de la commune. L'inhumation ne peut être réalisée que 24 heures après le décès, sauf en cas d'urgence, et au plus tard 6 jours après le décès. Dans le cas d'un décès à l'étranger ou dans un territoire d'outre-mer avec rapatriement du corps en France, l'inhumation peut avoir lieu dans un délai de 6 jours après la date de rapatriement. A noter : les dimanches et jours fériés ne sont pas comptabilisés dans ces délais...
Plus d'informations sur www.dansnoscoeurs.fr
Code civil : articles 78 à 92

Informations

Le don d'organes :

Le don d'organes est un acte de générosité et de solidarité, cet acte est donc entièrement gratuit. C'est également un acte anonyme, aussi bien pour le donneur, que pour le receveur. Toutefois, la famille du donneur peut être tenue au courant du résultat des greffes par les équipes médicales.

Le don d'organes ne peut intervenir qu'en cas de mort «cébrale». C'est un état particulier dans lequel le cerveau est irrémédiablement détruit, mais où les équipes médicales peuvent maintenir artificiellement l'activité cardiaque et la respiration durant quelques heures. D'où la nécessité d'une décision rapide pour organiser un éventuel prélèvement.

Le prélèvement est un acte chirurgical effectué avec toutes les précautions pour respecter l'aspect extérieur du corps. Il est alors rendu immédiatement à la famille, selon les souhaits du défunt, ou, à défaut, selon ses décisions. Aucun frais relatif au transport du corps en rapport avec le prélèvement n'est à la charge de la famille.

INFORMATION UTILE

Les démarches à accomplir dans les mois qui suivent le décès :

- Lors d'un décès, un certain nombre de formalités et de démarches doit être effectuées :
- Demander une allocation de parent isolé ou de soutien familial auprès de la Caisse d'allocations familiales ;
- Demander une assurance veuvage ;
- Prévenir l'administration fiscale pour le règlement de l'impôt sur le revenu, de la taxe foncière et de la taxe d'habitation ;
- Transmettre une déclaration de succession rédigée par le notaire au Centre des impôts sur le revenu de la personne décédée ;
- Modifier le compte joint pour qu'il devienne un compte personnel ;
- Formuler une demande d'immatriculation personnelle auprès de la Sécurité sociale ;
- Bloquer les comptes bancaires ;
- Contacter aussi EDG-GDF, la Compagnie des eaux, France Télécom, les assurances automobiles, les assurances multirisques, la redevance TV et le propriétaire du logement afin de maintenir ou de résilier les contrats ;
- Résilier le bail d'habitation si le défunt était locataire...

Plus d'informations sur www.dansnoscoeurs.fr

Journal habilité à recevoir les annonces légales par arrêté préfectoral, reproduction certifiée conforme

VIE DES SOCIÉTÉS

Convocation

CONVOCAION

Assemblée générale électorale de la Fédération départementale des chasseurs du Lot

le samedi 27 avril 2013 à 8 h 30

Salle du Foyer Valentin à CAHORS

Peuvent assister à cette assemblée générale :

- Les titulaires du permis de chasser sont validés celui-ci dans le département.

- Les personnes physiques et les personnes morales titulaires de droits de chasse sur des terrains situés dans le département et bénéficiaires d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion pour tout ou partie de ces terrains.

- Toute autre personne détenant un permis de chasser ou titulaire de droits de chasse sur des terrains situés dans le département.

Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour, il faut qu'elle soit présentée :

- Soit par le conseil d'administration.

- Soit par au moins cinquante adhérents au sein de la Fédération départementale des chasseurs du Lot pour la saison cynégétique en cours adressée par écrit et reçue au secrétariat de la Fédération vingt jours avant l'assemblée générale soit le 27 avril 2013, dernier délai.

Ordre du jour :

- Accueil des participants à 8 h 30.

- Ouverture de l'assemblée générale à 8 h 30.

- Elections du conseil d'administration.

- Représentant les secteurs géographiques :

- Deuxième secteur : Pays de Bagnols, 3 cantons, VAYRAC, MARTEL, SOULIAC (sauf LACAPÈRE).

- Troisième secteur : Pays Boulonnais, 3 cantons, PAYSAC (sauf CALES), GOURDON, SAINT-CERMAIN-DU-BEL-AIR.

- Septième secteur : PNE, 3 cantons, LIMOGNE-EN-QUEYRAC, LAURENÇAC, SAINT-GERY, communes SAINT-JEAN-DE-LAURIE et PUTOUJOUDES.

- Onzième secteur, pays de Figeac, 3 cantons, LACAPÈRE-MARTEL (sauf 7 communes), FIGEAC-QUEYRAC, CAMBÈS, CAJARC (partie hors PNE).

Représentant les formes associatives :

- Premier secteur, Pays de Dordogne et canton de GRAMAT.

- Troisième secteur : Pays Boulonnais et canton de LABASTIDE-DU-VAU.

- Quatrième secteur : Pays de Cahors et cantons de LAUZIES, SAINT-GERY et LAURENÇAC.

Représentant les ACCA. Tout le département. Ne peut être candidat au poste d'administrateur :

- Toute personne ayant été élu depuis moins de trois ans soit appointée par la fédération, soit chargée sur le plan départemental ou cantonal de la chasse.

- Toute personne exerçant de façon habituelle, directement ou indirectement, une activité commerciale à caractère cynégétique avec la fédération.

- Toute personne ayant été condamnée depuis moins de cinq ans pour une contravention de la chasse ou pour un délit à raison d'infraction aux dispositions réglementaires ou législatives relatives à la chasse ou à la protection de la nature.

- Toute personne ayant déjà administré d'une autre fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs.

Les candidatures au conseil d'administration, y compris celles des membres sortants, doivent être déposées, par lettre recommandée avec demande d'acquit de réception, au secrétariat de la Fédération départementale des chasseurs au moins vingt jours avant l'assemblée générale, soit, avant le dimanche 7 avril 2013, minuit, le cas échéant de la Poste Française.

Tout candidat doit, à cette occasion, formuler une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il satisfait aux conditions d'éligibilité. Des formulaires type sont disponibles en fédération. Tout candidat peut également diffuser, par le canal de la fédération, une profession de foi à déposer ou à adresser, jointe à sa candidature.

- Suspension des travaux pour le vote.

- Reprise des travaux aux environs de 10 h 30.

- Rapport moral au président fédéral.

- Rapport d'activités du conseil d'administration reprenant notamment l'avancement des projets associatifs.

- Présentation du bilan financier 2011-2012 et lecture du rapport de gestion par le trésorier.

- Lecture du rapport sur les comptes annuels par le commissaire aux comptes.

- Approbation des comptes 2011-2012.

- Affectation du résultat 2011-2012.

- Approbation des conventions conclues entre les administrateurs et la fédération (un exemplaire du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes sur ces conventions sera tenu à la disposition des adhérents au siège social de la fédération trente jours avant l'assemblée générale).

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et du mandat du commissaire aux comptes suppléant.

- Présentation du budget prévisionnel 2013-2014.

- Fixation des diverses cotisations.

- Schéma départemental de gestion cynégétique - présentation et modifications.

- Vœux adhérents et vote des résolutions ci-dessus indiquées.

- Intervention des représentants agricoles, intervenant de droit.

légales

Journal habilité à recevoir les annonces légales par arrêté préfectoral, reproduction certifiée conforme

VIE DES SOCIÉTÉS

Convocation

AVIS PUBLICS

SYNDICAT MIXTE DE CAHORS ET DU SUD DU LOT

AVIS AU PUBLIC

Prescription du SCOT

Engagement de la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot.

Par délibération en date du 5 juillet 2012, le comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot a décidé d'engager l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot.

Cette délibération est consultable au siège du syndicat mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot, 72, rue du Président-Wilson, 46000 CAHORS, aux sièges des EPCI membres concernés et dans les mairies des communes membres concernées.

Par délibération en date du 5 juillet 2012, le comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot a décidé d'engager l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot.

Cette délibération est consultable au siège du syndicat mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot, 72, rue du Président-Wilson, 46000 CAHORS, aux sièges des EPCI membres concernés et dans les mairies des communes membres concernées.

Par délibération en date du 5 juillet 2012, le comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot a décidé d'engager l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot.

Cette délibération est consultable au siège du syndicat mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot, 72, rue du Président-Wilson, 46000 CAHORS, aux sièges des EPCI membres concernés et dans les mairies des communes membres concernées.

Par délibération en date du 5 juillet 2012, le comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot a décidé d'engager l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot.

Cette délibération est consultable au siège du syndicat mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot, 72, rue du Président-Wilson, 46000 CAHORS, aux sièges des EPCI membres concernés et dans les mairies des communes membres concernées.

MARCHÉS PUBLICS

Marchés à procédure adaptée

LOT DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT (LDA)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : LOT DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT (LDA), Maître d'ouvrage délégué, 48 rue Bourthoumioux, 46000 CAHORS, Tél. : 05 05 53 33 45 - Fax : 05 05 22 36 46, mel : contact@smlda.fr

L'avis implique un marché public

Objet : LDA agissant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de LAURENÇAC, ajout d'un lot TRAVAUX relatif à la construction de la maison de santé pluridisciplinaire à LAURENÇAC

Référence acheteur : 2013PTX

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : lot N° 1bis - CHAUFFAGE GAZ / PLANCHER CHAUFFANT BT

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60 % : Valeur technique

40 % : Prix

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : LOT DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT - Fax : 05 05 22 36 46, mel : m.coppin@smlda.fr

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : LOT DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT - Fax : 05 05 22 36 46, mel : l.beaujuy@smlda.fr

Remise des offres : 15 avril 2013 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Téléchargement du DCE sur le site www.ladepeche-legales.com

Disponible au format papier ou cdrom sur demande à Photoplan - Fax : 09 71 70 39 64 - photoplan@wanadoo.fr au prix de :

- Papier : place 50,20 euros/TTC - envoyé 59,30 euros/TTC

- Cdrom sur place : 60,00 euros/TTC - envoyé 65,00 euros/TTC

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE, 68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse - Cedex 07, Tél. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40.

Envoi à la publication le : 22 mars 2013

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.ladepeche-marchespublics.fr>

Appel à candidature

Mairie de Souillac

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SERVICES

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE SOUILLAC, M. Jean Claude LAFITTE, maire, 5, avenue de Sarlat, 46200 SOUILLAC, Tél. : 05 05 32 71 00, mel : dgs@mairie-souillac.com, web : <http://www.souillac-sur-dordogne.fr>

Principales activités (s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

Objet : Renouvellement de la Délégation de Service Public par voie d'affermage pour l'exploitation et la gestion du cinéma «Le Paris à Souillac (Lot).

Procédure : Délégation de Service Public

Description : La convention de délégation s'étend aux éléments constitutifs de la gestion, de la programmation et de l'exploitation du cinéma «Le Paris» situé 19 avenue du Général De Gaulle et constitué de salles de 250 et 100 places.

24 755 entrées en 2011.

date prévisionnelle de la délégation : 6 ans.

Classification CPV :

Principale : 9120000 - Services de distribution de films cinématographiques et de vidéos

Remise des offres : 24 avril 2013 à 17h00 au plus tard.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : MAIRIE DE SOUILLAC, Monsieur le Maire, 5, avenue de Sarlat, 46200 SOUILLAC, Tél. : 05 05 32 71 00.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Envoi à la publication le : 22 mars 2013

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur <http://www.souillac-sur-dordogne.fr>

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementaires, voir le menu principal. N°OR : MCECE1279458A, page 1 à 806 et la feuille pour colonne, du 10/10/14. Reproduction certifiée conforme.

AVIS PUBLICS

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE LES PECS DU VERS
PROCES VERBAL PROVISOIRE
DECLARATION DE PARCELLES EN ETAT D'ABANDON MAINTIENS

Le Maire,
Nous soussigné Alain MARTY, Maire de la commune LES PECS DU VERS,

Voies les articles L.224-1 à L.224-4 du Code général des collectivités territoriales, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 septembre 2016 autorisant à lancer un tel procès verbal provisoire la procédure d'abandon manifeste ;

Rapportons les faits suivants :
Les parcelles

8 49 et 8 50 situées au Bourg de la commune déléguée de Saint-Martin de Vers affectés LES PECS DU VERS 026, 8 479, 8 423 10-15 et 8 424, à l'entrée Nord de l'agglomération de la commune déléguée de Saint-Martin de Vers, en face de la mairie.

Appartenant à Monsieur Jean PRICE ne sont manifestement plus entretenues et, du surcroît, n'ont pas d'occupant à l'heure actuelle. L'état d'abandon se caractérise de la manière suivante :

8 49 et 8 50 : toiture non entretenue menaçant de s'effondrer, fissures de chutes de tuiles et pierres sur la voie publique, végétation envahissante dans la cour intérieure provoquant des nuisances manifestes au voisinage (p. 8 479 et 8 424) ; Végétation imposante où se trouvent des branches de chutes d'arbres en cas de tempêtes.

Les travaux indispensables à un retour à un état normal consistant en :
8 49 et 8 50 : réparer les murs et toiture de la maison (mitoyenne avec parcelle voisine) ; Réparer arbrures présentes dans la cour (p. 8 479 et 8 424) ; Réparer les parcelles et élaguer les arbres.

AVIS AU PUBLIC

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE CAHORS

Modalités de concertation

Définition des objectifs et des modalités de concertation pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCT) de Cahors et du Sud du Lot.

Par délibération en date du 26 mai 2016, le comité syndical du Syndicat Mixte du SCT de Cahors et du Sud du Lot a modifié la définition des modalités de concertation à mener pendant l'élaboration du projet de SCT suite à l'évolution institutionnelle de l'entité en lien avec la réforme de l'intercommunalité.

Cette délibération est consultable au siège du Syndicat Mixte du SCT de Cahors et du Sud du Lot, 77 rue Président Wilson, 46000 Cahors et aux sièges des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres du SCT.

Cette délibération est consultable au siège du Syndicat Mixte du SCT de Cahors et du Sud du Lot, 77 rue Président Wilson, 46000 Cahors et aux sièges des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres du SCT.

- Devis immédiat
- Téléchargement de vos attestations
- Paiement en ligne

Mise à jour des marchés publics en temps réel sur le site de :

ladepeche.marchespublics.fr

LES PROFESSIONNELS DU FUNERAIRE

CAHORS

• **Pompes Funéraires Pascal Pradines, chambre funéraire de Cahors, route de Brive** (R.17-14-19)
Cimetière de Cahors-Nord, route de Brive, espace funéraire magasin + chambre funéraire, organisation complète d'obsèques toutes communes, contrats obsèques, monuments et articles funéraires, transports de corps avant et après mise en bière toutes distances - 05 65 22 13 05

• **Cahors Funéraires Stéphane Lescale** (R.17-14-18)
Organisation d'obsèques, transport de corps, admission chambre funéraire, démarches administratives, monuments, plaques, décès gratuit à domicile - 13, rue Emile-Zola, Cahors 771, 24024 - 05 65 21 29 16

• **Le Choix Funéraire Cahors SCR PF Lescale et Caduciennes** (R.17-14-16-11)
L'engagement d'organiser les obsèques au juste prix avec une offre claire, simple et transparente, sans jamais céder sur la qualité. Admission Chambre Funéraire de Cahors Pascal Pradines, route de Brive, 17, rue Emile-Zola, Cahors - 05 65 22 24 64, 24 2424

• **Fundarium Vincent GENOT Pompes Funéraires Marbrerie** (R.17-14-16-10)
Organisation complète d'obsèques, transport de corps, contrats obsèques, soins du corps, gravures, monuments, caveaux, articles. Deux adresses : 40, rue des Maquièreux, lieu à l'hôpital, et Fundarium à Lafayette - 05 65 24 10 65 - 05 65 22 13 11, 24024, 777

• **Pompes Funéraires Marbrerie de La Bouriane (succession BONNET)** (R.17-14-17)
Organisation obsèques, transport de corps avant et après mise en bière, crémation, accès funéraire, contrats obsèques, monuments, caveaux, articles funéraires. Chantier funéraire à la Croix de Pierre, route du Cimetière - 05 65 41 84 01 et 05 22 13 57, 24024, 777

• **Pompes Funéraires Marbrerie de La Bouriane (succession D. Bonnet)** (R.17-14-18)
Organisation complète d'obsèques toutes communes, crémation, soins des corps, caveaux, monuments, caveaux, columbarium, plaques et fleurs. 24024, 777 - 05 65 24 34 61 et 05 77 85 29 61

• **Pompes Funéraires Marbrerie de La Bouriane (succession D. Bonnet)** (R.17-14-18)
Organisation complète d'obsèques toutes communes, crémation, soins des corps, caveaux, monuments, caveaux, columbarium, chambre funéraire à la Croix-de-Pierre, 24024, 777 - Gourdon : 05 62 13 25 57 - Labastide-Murat : 09 69 625 016, 05 43 24 11 61

• **LAMAGDELAINE Inès Cahors** (R.17-14-16-11)
• **Pompes Funéraires Pascal PRADINES** (R.17-14-16-10)
Organisation complète d'obsèques toutes communes, contrats obsèques, chambre funéraire à Cahors, monuments et articles funéraires, transport de corps avant et après mise en bière toutes distances - 05 65 22 13 04

• **LES QUATRE-ROUTES-DU-LOT** (R.17-14-15)
Funéraire, organisation complète d'obsèques, transport toutes distances, crémation, caveaux, monuments funéraires, contrats obsèques - 46 110, avenue du D-Molinet, 24024, 777 - 05 65 22 12 29

• **LUIZECH** (R.17-14-16-11)
Organisation complète d'obsèques, transport de corps, caveaux, fleurs, incrémentation, contrats obsèques. 11, Pascal Hamel - 05 65 20 15 79 - 05 67 42 89 86

• **MONTFAUCON** (R.17-14-16-11)
• **Pompes Funéraires Marbrerie Funéraire Michel MALAURIE** (R.17-14-16-11)
6 bis, route de la Santé, 46240 MONTFAUCON. Démarches et formalités, organisation complète d'obsèques toutes communes, transport de corps avant et après mise en bière toutes distances, crémation, funéraire, soins, contrats obsèques, monuments, caveaux, columbarium, plaques, fleurs. 24 024, 777 - 05 65 24 34 61 et 05 77 85 29 61

• **PRAYSSAC** (R.17-14-16-11)
• **Pompes Funéraires PRAYSSACIENS** (R.17-14-16-11)
Chambre funéraire, organisation obsèques, contrat d'obsèques. Rue du Gallou - 05 65 22 45 57

• **PUYBRUN** (R.17-14-16-11)
• **Pompes Funéraires Els CLARE** (R.17-14-16-11)
Démarches et formalités, transport de corps toutes distances, contrat obsèques, monuments et articles funéraires, fleurs naturelles, accès chambre funéraire - 05 65 10 90 26

• **SOULLIAC** (R.17-14-16-11)
• **Pompes Funéraires Michel BARON thanatopracteur** (R.17-14-16-11)
Chambre funéraire, organisation d'obsèques toutes communes, transport de corps toutes distances avant et après mise en bière, caveaux, monuments, articles funéraires. Rue-pont-de-Branleford, 24024 - 05 65 27 11 75

• **PARTICULIERS, pour transmettre vos carnets : 7 jours sur 7**
Tél. (n° Azur, prix d'un appel local) : 0.810.815.800 (14h/19h)
Fax : 05.67.80.64.27 (paiement CB)
Adresse mail : service.carnets@ladepeche.fr
Par courrier : Carnets de La Dépêche du Midi
Avenue Jean-Baylet - 31095 Toulouse Cedex 9
Pour tous renseignements : 05.62.11.37.77 (14h/19h).

• **DEPOSEZ VOS CONDOLEANCES SUR** www.ladepeche.fr/annonces/avis-deces/

AVIS DE DECES

SAINT-MAURICE-EN-QUERCY

Jean DELRIEU, son épouse ; Laurent et Françoise, ses fils ; Catherine et Dany, ses belles-filles ; Anthony, Karina, Nicolas et Mathieu, ses petits-enfants ; les familles JOYROT, DOBRENELLE, LABLANQUIE, PRADAYROL et PLANTIE, ses neveux, cousins, parents et amis ont la douleur de vous faire part du décès de
Claudine DELRIEU

survenu le 6 décembre 2016. La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 8 décembre 2016, à 10 heures, en l'église de Saint-Maurice-en-Quercy, suivie de l'inhumation au cimetière.

Un registre de condoléances sera disponible au Funérarium de Figeac. Etablissements Gempt et par le parvis de l'église le jour de ses obsèques. Fleurs naturelles souhaitées uniquement.

La famille remercie toutes les personnes qui prendront part à sa peine, de même que l'équipe soignante de Montvigne pour son dévouement, ainsi que les docteurs Remondet et Laporte. Cet avis tient lieu de faire part et de remerciements.

S'informez : Pompes Funéraires Barès, Lacapelle-Martin
Tél. 05 65 40 36 63

BOUSSAC

Claudette et Jean-Pierre MONNIER, sa fille et son gendre ; Laurent et Sylvie MONNIER, Arnaud et France MONNIER, ses petits-enfants ; Sasha et Robin, ses arrière-petits-enfants ; Madame Zoé CAVARROG, sa sœur ; ses belles-sœurs, beaux-frères, neveux et nièces, parents et alliés ont la tristesse de vous faire part du décès, à l'âge de 96 ans, de
Monsieur Georges VAYSSIE

Andien Combattant - Retraité de la Gendarmerie
La cérémonie religieuse aura lieu samedi 10 décembre 2016, à 10 heures, en l'église de Bousac, suivie de l'inhumation au cimetière du village. Un dernier hommage peut lui être rendu à la chambre funéraire de Figeac. Registre de condoléances devant la porte de la chambre funéraire de Figeac, puis de l'église pendant la cérémonie.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine, tout particulièrement les docteurs, la directrice de l'EPHAD, la secrétaire, l'animatrice, les infirmières et tout le personnel soignant, pour leur gentillesse et leur dévouement.

S'informez : Le Choix Funéraire - Figeac - Tél. 05 65 60 00 57

BRETENOUX

Famille Alain et Martine LANSARD MOREAU, leurs enfants et petits-enfants ; Famille Evelyne et Laurent DARRASSE, leur enfants et petits-enfants ont la douleur de vous faire part du décès de
Madame Germaine MOREAU

Décorée de la Croix du Combattant Volontaire de la Résistance
Décorée de la Croix du Combattant
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Présidente du comité cantonal de Bretenoux,
et de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance.

Ses obsèques civiles auront lieu le samedi 10 décembre 2016, à 10 heures, au cimetière de Bretenoux. Levée du corps à 14 h 30 au domicile. Registre de condoléances au domicile puis l'entrée du cimetière.

La famille remercie toutes les personnes qui par leur présence ou leurs marques de sympathie s'associeront à sa peine.

S'informez : Etz Clare, rond point, 46000 Naybrun
Tél. 05 65 10 90 26

DEPOSEZ VOS CONDOLEANCES SUR

www.ladepeche.fr/annonces/avis-deces/

COMIAC

Mme Suzanne LACAM, son épouse ; ses neveux et nièces, ainsi que l'ensemble de la famille ont la douleur de vous faire part du décès de
Monsieur Fernand LACAM

Dit "Ricou"
survenu à l'âge de 85 ans. La cérémonie religieuse aura lieu vendredi 9 décembre 2016, à 14 h 30, en l'église de Comiac. Un dernier hommage peut lui être rendu à la chambre funéraire de Sousceyrac-en-Quercy.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine et plus particulièrement le personnel de l'EPHAD Jacques Durmas à Sousceyrac pour sa gentillesse et son dévouement.

S'informez : PF Couderc
46000 Sousceyrac-en-Quercy
Tél. 05 65 61 61 68

DEPOSEZ VOS CONDOLEANCES SUR

www.ladepeche.fr/annonces/avis-deces/

LOUBEJAC (L'HONOR DE COS) FIGEAC

Patrick, Michel et Luc NOYÉ, ses enfants et leurs conjoints ; Marguile, Fabrice, Julien, Thibaut, ses petits-enfants ; sa compagne, Huguette RICARD ; Rolandie NOYÉ, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de
Monsieur Etienne NOYÉ

survenu le 7 décembre 2016, à l'âge de 83 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 10 décembre 2016, à 10 heures, en l'église de Loubéjac. Selon la volonté du défunt, ni fleurs ni couronnes, mais des dons seront recotés au profit de la recherche contre le cancer. Un dernier hommage peut lui être rendu à la chambre funéraire des Pompes Funéraires 82, 84, rue Léon Clédat, à Montauban.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine. Elle remercie en particulier le docteur Cazes, les infirmières, Maryline et Marie-Pierre, ainsi que les auxiliaires de vie, Cathy et Béatrice.

S'informez : PF Couderc
46000 Sousceyrac-en-Quercy
Tél. 05 65 61 61 68

DEPOSEZ VOS CONDOLEANCES SUR

www.ladepeche.fr/annonces/avis-deces/

LES OBSEQUES CELEBREES CE JOUR

• **Bretenoux :**
10 h 00 : Jacques SAINT JEVIN, en l'église. Etz Clare tél. 05 65 10 90 26

• **Labergarde :**
14 h 30 : Gilberte TLOURON, en l'église. PF Valmary tél. 05 63 31 58 96

• **Linaç :**
15 h 00 : Jérôme LACOMBE, en l'église. PF Genot tél. 05 65 34 19 65

• **Martel :**
10 h 00 : Louise RÉGAGNAC, en l'église. PF Michel Baron tél. 05 65 27 11 75

• **Saint-Maurice-en-Quercy :**
15 h 00 : Claudine DELRIEU, en l'église. PF Barès tél. 05 65 40 36 63

• **Souillac :**
15 h 00 : Joysane BOSC, en l'église. PF Baron Michel tél. 05 65 27 11 75

(*) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

**SYNDICAT MIXTE DE CAHORS ET DU SUD
DU LOT**

AVIS AU PUBLIC

Prescription du SCoT

Engagement de la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot.

Par délibération en date du 5 juillet 2012, le comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot a décidé d'engager l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot.

Cette délibération est consultable au siège du syndicat mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot, 72 rue du Président WILSON, 46 000 CAHORS, aux sièges des EPCI membres concernés et dans les mairies des communes membres concernées.

**SYNDICAT MIXTE DE CAHORS ET DU SUD
DU LOT**

AVIS AU PUBLIC

Modalités de concertation

Définition des objectifs et des modalités de concertation pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot.

Par délibération en date du 5 juillet 2012, le comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation à mener pendant l'élaboration du projet de SCoT.

Cette délibération est consultable au siège du syndicat mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot, 72 rue du Président WILSON, 46 000 CAHORS, aux sièges des EPCI membres concernés et dans les mairies des communes membres concernées.

AVIS AU PUBLIC

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE DE CAHORS**

Modalités de concertation

Définitions des objectifs et des modalités de concertation pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot.

Par délibération en date du 26 mai 2014, le comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot a modifié la définition des modalités de concertation à mener pendant l'élaboration du projet de SCoT suite à l'évolution institutionnelle du territoire en lien avec à la réforme de l'intercommunalité.

L'affichage de la délibération a été effectué conformément à l'article R143-15 du code de l'urbanisme.

Cette délibération est consultable au siège du Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot, 72 rue Président Wilson, 46000 Cahors et aux sièges des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres du SCoT.

2- Les Journaux du SCoT de Cahors et du Sud du Lot

Journal N° 1 : Diagnostic et Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PADD

Le PADD précise les objectifs des politiques publiques et met en œuvre l'ensemble des actions d'aménagement, de paysage, d'équipements et de services, de développement économique ou encore de logement. Il définit des orientations d'aménagement basées sur les enjeux identifiés dans le diagnostic et leur mise en œuvre dans le respect des principes de développement durable.

Le PADD du SCoT de Cahors et du Sud du Lot est ainsi organisé autour de quatre axes :

- 1. Renforcer les axes d'équilibre qui posent les bases de vie
- 2. Contrôler les pôles de services
- 3. Maîtriser le développement urbain sur les communes de la zone cœur d'activités de Cahors
- 4. Maintenir un développement pérenne dans les autres communes

Contact

Syndicat Mixte du SCoT Cahors et du Sud du Lot
Mairie administrative
12 rue du Président Salan
46001 CAHORS
scotcahors@scoth.com
http://www.scoth-cahors-sud.fr

Calendrier prévisionnel

Phase 0 : Diagnostic et bilan initial de l'intercommunalité	Phase 1 : Juin 2012 - Janvier 2013	Phase 2 : Juin 2013 - Juin 2014	Phase 3 : Mars 2014 - Juin 2014	Phase 4 : Juin 2014 - Juin 2015	Phase 5 : Juin 2015 - Juin 2016	Phase 6 : Juin 2016 - Juin 2017	Phase 7 : Juin 2017 - Juin 2018	Phase 8 : Juin 2018 - Juin 2019	Phase 9 : Juin 2019 - Juin 2020	Phase 10 : Juin 2020 - Juin 2021
---	------------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	----------------------------------

LE JOURNAL SCOT

Le territoire du SCoT

Durée : un projet pour 2035

Un projet et des choix pour l'avenir du territoire pour 15 à 20 ans avec évaluation tous les 5 ans.

Une démarche en 3 temps

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL
2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
3. DOCUMENT D'ORIENTATION INTERCOMMUNALE (DOI)

Extrait du Diagnostic Territorial

Démographie et Habitat

Dans le territoire étudié depuis les années 60, nous constatons un vieillissement accru, l'arrivée de jeunes ménages actifs reste une chance et contribue en outre pour le renouvellement de la population et des actifs en particulier. La croissance démographique s'appuie sur une attractivité relative accrue par le cadre de vie offert. Néanmoins, le territoire peine des habitants grâce notamment aux actions menées en 1995 et 2012. Cette croissance comporte toutefois des aspects territoriaux, la moitié des habitants de Cahors est logée, le pourcentage de logements est d'une forte réduction du nombre d'habitants, les secteurs 26 et 28 et 29 du territoire rural, sont marqués par une perte de population et un vieillissement de celle-ci.

La construction de logements neufs, qui accompagne la croissance de la population, ne la perçoit à moyen et long terme, davantage dans le territoire et dans certains de Cahors que dans les zones de référence. L'écartement du territoire rural est une urgence de Toulouse, notamment dans le territoire de Cahors où la construction de logements neufs est basée sur la production de logements individuels en lieu et place d'un programme d'équipements urbains de plus en plus coûteux et dépensés en plus la qualité de la conduite de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, l'accroissement démographique n'a pas entraîné le parc de logements sociaux qui est en augmentation, il est en hausse de 100 logements sociaux dans le territoire rural. Un des principaux enjeux sera d'encadrer cette augmentation du nombre de logements sociaux (11 500 logements construits entre 2000 et 2012 soit en moyenne 87 logements chaque année).

Emplois et activités

Le territoire a connu une progression des emplois depuis 10 ans : +2 300 emplois entre 2000 et 2010, dont plus de la moitié dans les communes de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors autour de Cahors. Cette progression est respectée grâce de 200 emplois supplémentaires par an. Le SCoT de Cahors et du Sud du Lot doit donc faire face aux défis de l'emploi, de l'accompagnement des besoins économiques (industrie, services, agriculture, tourisme) et de la qualification des habitants pour assurer une croissance forte et durable à partir de nouvelles initiatives et services innovants.

Equipements

Près d'un équipement de longue date des collectivités, l'offre en équipements et services accroit aujourd'hui, notamment dans le territoire et elle est organisée sur la base d'un maillage de points de services qui se appuient sur la population. L'offre de services est en hausse et elle est organisée sur la base d'un maillage de points de services qui se appuient sur la population. L'offre de services est en hausse et elle est organisée sur la base d'un maillage de points de services qui se appuient sur la population.

Environnement

Un territoire qui vit dans un cadre rural, agricole, préservé, offre des paysages remarquables de qualité. Un territoire qui vit dans un cadre rural, agricole, préservé, offre des paysages remarquables de qualité. Un territoire qui vit dans un cadre rural, agricole, préservé, offre des paysages remarquables de qualité.

Synthèse des enjeux

Le territoire est riche, mais il est confronté à de nombreux défis. Un territoire qui vit dans un cadre rural, agricole, préservé, offre des paysages remarquables de qualité. Un territoire qui vit dans un cadre rural, agricole, préservé, offre des paysages remarquables de qualité.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs

Axe 3 : Concilier croissance démographique, évolution démographique et qualité de vie

Définition de l'armature commerciale, des services et des équipements

Localisation préférentielle	Pôle urbain, pôles d'équilibre ou pôles de services	Pôle urbain, pôles d'équilibre	Pôle urbain
Temps d'accès aux services	Moins de 10 minutes	De 10 à 20 minutes	Supérieur à 20 minutes
Niveau de service attendu	Quotidien	Hébergement	Mensuel ou bimensuel
Exemple d'équipements, services ou commerces prévus	Commerces de premières nécessités, équipements sportifs de base, services polyvalents, services de santé primaire, services aux personnes âgées, accueil de la petite enfance, écoles, soins et périscolaire, etc.	Tout un éventail de commerces alimentaires et d'épicerie ou supermarchés, médiathèque, équipements sportifs permettant la pratique de sports multiples, collèges, etc.	Commerces spécialisés, hypermarchés, équipements sportifs spécialisés, cinéma, cinémathèque, école de danse, collège, lycée, enseignement supérieur, etc.

La qualité de vie est un des atouts et un vecteur d'attractivité résidentielle, économique et touristique. Les choix du SCOT visent ainsi à intégrer la stratégie de mobilité choisie pour permettre à la fois de valoriser les nombreux équipements sociaux existants, d'optimiser l'offre et l'accès aux équipements et au commerces, et de favoriser une évolution des pratiques en matière de mobilité.

Exemples d'incidences rétroscrites dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux :

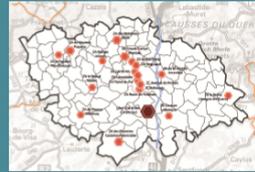
- Objectif 9 :**
Réaliser le centre-ville de Cahors et les centres-bourgs dans une approche globale : Reconquête du bâti ancien, intervention sur l'espace public, organisation des mobilités et performance énergétique du bâti ancien.
- Objectif 10 :**
Prendre en compte les évolutions des modes de vie et des styles d'habiter / Organiser l'offre d'habitat pour répondre à tous les besoins actuels et futurs.
- Objectif 11 :**
Adapter le niveau d'équipement, de commerces et de services dans une démarche de proximité à l'échelle de chaque bassin de vie.
- Objectif 12 :**
Ajuster la desserte numérique de territoire.
- Objectif 13 :**
S'engager vers une mobilité durable.

4

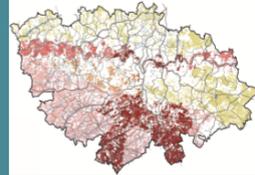
Le Document d'Orientation et d'Objectifs

Axe 2 : Développer, diversifier l'emploi sur tout le territoire

Localisation des différentes communes identifiées comme site économique



Carte des enjeux agricoles



L'armature économique sera confortée par une série de mesures portant sur l'ensemble des piliers locaux qui sont l'économie productive (en particulier les services à la personne et le tourisme), l'agriculture, l'artisanat et l'industrie. Ces dispositions sont priorisées par la volonté d'organiser l'implantation des activités de façon équilibrée en s'appuyant sur l'armature des pôles du territoire, en travaillant sur la qualité des espaces d'accueil et en permettant l'investissement et la formation.

Exemples d'incidences rétroscrites dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux :

- Objectif 3 :**
Développer l'économie productive avec comme priorités le tourisme et les services à la personne.
- Objectif 7 :**
Conforter l'agriculture et l'agroalimentaire, un des piliers de l'économie locale.
- Objectif 14 :**
Développer la formation.
- Objectif 15 :**
Développer de nouvelles filières et les activités économiques liées au numérique.
- Objectif 16 :**
Faciliter et encourager les activités industrielles et artisanales : appuyer sur le développement des pôles d'équilibre et de services de chaque bassin de vie et sur le maillage de l'ensemble des communes.
- Objectif 8 :**
Intégrer les activités économiques de manière qualitative dans le paysage.

3

3-Revue de presse :

Scot : plus qu'un prénom, un projet pour le territoire

Publié le 25/06/2015 à 07:48

Aménagements



Vue de Cahors depuis la Croix Magne. Le Scot doit faire évoluer l'urbanisme et l'environnement./Photo, Marc Salvet.

L'avenir de Cahors et du sud du Lot se dessine aujourd'hui avec les élus locaux et l'aide de la population appelée à communiquer ses idées. Le projet porte un prénom : Scot.

Tout le monde en conviendra, Scot c'est bien plus romantique que la signification de chacune de ses lettres : Schéma de cohérence territoriale de Cahors et du Sud du Lot. Il faudra se familiariser avec ce prénom qui porte en lui tous les espoirs de son président : Jean-Marc Vayssouze. Dans un cadre intercommunal très élargi qui touche plusieurs bassins de vie, le Scot a l'ambition de «mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements commerciaux, d'environnement...».

Concrètement, le Scot «exprime la volonté politique commune d'aménagement du territoire de la communauté d'agglomération du Grand Cahors, des communautés de communes du Quercy Blanc, du Pays de Lalbenque et de la Vallée du Lot et du vignoble», détaille Christelle Carpio, chargée de mission pour le Scot. Elle le définit comme «un projet de territoire pour les 20 prochaines années qui doit permettre d'apporter des réponses concrètes par anticipation des besoins des populations».

Une vérité que Jean-Marc Vayssouze s'empresse de confirmer : «C'est en allant au cœur de la réalité des populations que l'on pourra agir de manière pragmatique».

Stratégie d'aménagement

Des réunions publiques et un site internet sont dédiés aux suggestions des populations (lire notre encadré).

«Cela va nous permettre de faire de la pédagogie, d'expliquer les souhaits et les nécessités d'évolution en étant connectés avec la population», poursuit Jean-Marc Vayssouze. «Nous comptons aussi sur une forte représentativité du monde associatif. Il faut solliciter les forces vives du territoire», renchérit Michel Simon, élu municipal et communautaire. Ce dernier considère cette opération «comme une stratégie d'aménagement du territoire qui n'a pas de limite communale». D'où l'importance d'une large concertation. «Le Scot est une démarche partagée», conclut Christelle Carpio. La formule résume bien les ambitions du Scot.

Le chiffre : 117

communes > concernées. Le territoire d'action du Scot comprend 117 communes où vivent 81 409 habitants. Le document de synthèse sera établi début 2017.

Axes de travail et réunions publiques

Cet été, trois réunions publiques autour du Scot sont programmées : Salle des fêtes de Sauzet, le mercredi 8 juillet à 18 heures ; à la maison communautaire de Lalbenque, le jeudi 9 juillet à 18 heures et enfin le jeudi 16 juillet, à la mairie de Cahors, à 18 heures. Le projet s'articule autour de quatre axes de travail : «conforter le positionnement régional de Cahors et du Sud du Lot, puis organiser le territoire sur la base de ses pôles et bassins de vie. Développer et diversifier l'emploi sur tout le territoire. Concilier croissance, évolution démographique (vieillesse) et qualité de vie. Enfin, quatrième axe : valoriser, maintenir l'environnement et les ressources naturelles au profit de l'attractivité, de la qualité de vie et du développement du territoire».

Jean-Luc Garcia La Dépêche du Midi



THIBAUT SOUPERBIE • POLITIQUE • UNE

JUIN 24

90 Vues

Les habitants du sud du Lot vont pouvoir donner leur avis sur le futur de leur territoire

Dans le cadre du SCoT, la population est invitée à **s'exprimer. Explications.**

Le SCoT, il n'y a pas sigle plus doux, ça flirte à l'oreille entre un prénom de série télé et une marque célèbre. Par contre dès qu'il se déploie, on tombe sur un mur administratif : Schéma de cohérence territoriale. Dur, dur... mais peut-être pas tant que ça. Fort de 117 communes et de 81 409 habitants (population DGF 2012), le SCoT de Cahors et du Sud du Lot exprime la volonté politique commune d'aménagement du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, des Communautés de Communes du Quercy Blanc, du Pays de Lalbenque et de la Vallée du Lot et du Vignoble. C'est un projet de territoire pour les vingt prochaines années qui doit permettre d'apporter des réponses concrètes par anticipation des besoins des populations. « C'est une stratégie sur laquelle les documents d'urbanisme notamment vont s'appuyer » indique le président du SCoT, Jean-Marc Vayssouze. Dans ce cadre, la population est invitée à participer, à « échanger sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable avec des débats autour des thématiques de l'urbanisme, de l'habitat, de l'économie, des déplacements, de l'environnement, des services, des commerces, des équipements... » « Chacun peut ainsi apporter ses remarques, ses propositions, sa contribution pour l'avenir du territoire » rajoute Michel Simon. Des réunions publiques de concertation auront donc prochainement lieu :

- A Sauzet, salle des fêtes, place de la mairie, le mercredi 8 juillet, à 18 h
- A Lalbenque, salle de conférence, maison communautaire, le jeudi 9 juillet, à 18 h
- A Cahors, salle Henri- Martin, mairie de Cahors, le jeudi 16 juillet, à 18 h

On peut également donner son avis sur le site internet : <http://www.scot-cahors-sudlot.fr/>

A suivre...

LE PETIT JOURNAL
L'hebdo local du Lot

Publiez votre annonce lég
Envoyer votre texte par mail pour
Pour tous renseignements, un seul numéro de

ARIÈGE AUDE AVEYRON GERS COMMINGES TOULOUZAIN HAUTES-PYRÉNÉES HÉRAULT **LOT** LOT-ET-GAR

Accueil Actualités Naissances/Mariages Ils nous ont quitté Bloc-notes

Sauzet 23/07/2015

Le SCot

Réunion d'information publique



(Présentation du SCot)

Dernièrement à Sauzet était proposée une réunion d'information publique concernant le schéma de cohérence territoriale appelée plus communément le SCot.
Étaient présents à la présentation Monique Saillens, maire de Sauzet, Serge Bladinères président de la CCVLV et Mr Lédet, intervenant pour les études en cours. Dans la salle des fêtes, plusieurs maires et adjoints des communes intéressées ainsi que les habitants venus s'informer.
L'objectif poursuivi par les élus des intercommunalités du Quercy Blanc, du Pays de Lalbenque, Limogne, de la vallée du lot et du vignoble et du Grand Cahors en réalisant le schéma de cohérence territoriale de Cahors et du Sud du Lot consiste à partager et à affirmer une vision commune du territoire afin de bâtir ensemble un projet d'aménagement et de développement durable pour les 20 prochaines années.
Le SCot constitue un projet politique au meilleur sens du terme, il affiche une ambition commune pour notre territoire et s'attache à la préparer au mieux à affronter l'avenir. Il met en cohérence l'ensemble des politiques publiques notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements commerciaux, d'environnement. Il concerne un ou plusieurs bassins de vie où les habitants partagent un territoire commun parce qu'ils y habitent, y travaillent et y ont des activités associatives et de loisirs, mais aussi des perspectives futures qu'ils souhaitent partager.
Le SCot est un projet de territoire pour les 20 prochaines années qui doit permettre d'apporter des réponses concrètes par anticipation des besoins de populations.
La procédure d'élaboration du SCot est lancée depuis 2012. Sa maîtrise d'ouvrage est assurée par le syndicat mixte du SCot de Cahors et du Sud du Lot représentée par son président Jean Marc Vayssouze-Faure. Fort de 117 communes et de 81 409 habitants (population DGR 2012) le SCot de Cahors et du Sud du Lot exprime la volonté commune d'aménagement du Territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, des communautés de communes du Quercy Blanc, du Pays de Lalbenque et de la vallée du Lot et du Vignoble.
Les ateliers de travail avec les élus de l'ensemble du territoire ont permis d'élaborer le diagnostic territorial et le projet d'aménagement et de développement durable qui s'articule autour de quatre axes.

Axe 1 : conforter le positionnement régional de Cahors et du Sud du Lot et organiser le territoire sur la base de ses bassins de vie.
Axe 2 développer, diversifier l'emploi sur tout le territoire.
Axe 3 concilier croissance démographique, évolution démographique et qualité de vie.
Axe 4 valoriser, maintenir l'environnement et les ressources naturelles de Cahors et du Sud du Lot au profit de l'attractivité de la qualité de vie et du développement du territoire.

Mrs Lédet et Bladinères répondent aux différentes questions sur les ressources en eau, les transports, l'économie agricole (comment inciter les jeunes à s'installer) , l'immobilier, l'environnement, les zones d'activités... Christian Bessières, maire de Saint Matré pose la question sur l'avenir incertain des petites communes qui ont du mal à survivre, à louer les maisons fermées, à faire venir les jeunes... Il s'inquiète également que l'on s'intéresse plus au Grand Cahors (emplois, logements...) au détriment des petites communes.
L'approbation du SCot est prévue fin 2016 début 2017. Pour plus d'information scot-cahors-sudlot.fr

Facebook Partager par email Noter : ★★★★★



Une assemblée très attentive.

Mercredi avait lieu, à la salle des fêtes de **Sauzet**, une réunion publique d'information, voulue par les délégués du Syndicat Mixte du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Cahors et du Sud du Lot. Les personnes présentes à cette réunion : Monique Saillens, maire de Sauzet, Serge Bladinières, président de la CCVLV, M. Leddet, intervenant pour les études en cours, ainsi qu'une cinquantaine de maires et adjoints.

Le SCoT est un document d'urbanisme à l'échelle de plusieurs intercommunalités (Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, des Communautés de Communes du Quercy Blanc, du Pays de Lalbenque et de la Vallée du Lot et du Vignoble) qui définit les grandes orientations pour notre territoire. Il met en cohérence l'ensemble des politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements commerciaux, d'environnement (préservation de la biodiversité), d'implantation des entreprises et les différentes fonctions de l'agriculture.

Pour répondre à cela, 4 axes d'actions : conforter le positionnement régional de Cahors et du Sud du Lot et organiser le territoire sur la base de ses bassins de vie. Développer, diversifier l'emploi sur le territoire. Concilier croissance, évolution démographique et qualité de vie. Valoriser l'environnement, les ressources naturelles au profit de l'attractivité et du développement du territoire. En résumé : Imaginer, inventer et préparer Cahors et le Sud du Lot pour 2035.

M. Leddet répond à quelques questions sur les ressources en eau, les transports, l'économie agricole, l'immobilier, l'environnement, les zones d'activités. Enfin, l'approbation du SCoT est prévue fin 2016, début 2017. Pour plus d'informations : scot-cahors-sudlot.fr

La Dépêche du Midi

Une réunion sur le Scot peu suivie

Article exclusif

Publié le 26/07/2015 à 03:51, Mis à jour le 26/07/2015 à 08:54

Territoire

Les forces vives du SCoT : Sous les yeux de Jean-Marc Vayssouze, le président, Nathalie Laporte et Christelle Carpio, les chevilles ouvrières, encadrent Denis Leddet, le chargé d'études du cabinet Citadia.

La troisième et dernière réunion publique du Scot (Schéma de cohérence territoriale), dans la phase actuelle, s'est déroulée le 16 juillet dans la salle Henri Martin de la mairie.

Cette rencontre souhaitait récolter les observations ou suggestions du public. La qualité de celui-ci a suppléé sa quantité puisque seulement une petite trentaine de personnes était présente. Ainsi furent abordés diverses suggestions ou rappels de contexte : devenir de l'aérodrome de Cahors-Lalbenque pouvant servir de débouchés aux touristes voire, ultérieurement, de lieu d'appoint à Toulouse ; possibilité de mise en place d'un échangeur autoroutier desservant de manière plus appropriée le chef-lieu ; marasme immobilier dans le bassin alors que la réhabilitation du centre ancien cadurcien prend de l'ampleur. Comme à son habitude, l'édile de la ville a accueilli avec sérénité ces interrogations et pris bonne note.

Rappelons que ce processus concerne 4 communautés (Vallée du Lot et du vignoble, Pays de Lalbenque, Quercy blanc et agglomération du Grand Cahors) regroupant 150 communes et 75.000 habitants, pour aboutir, début 2017, à une orientation de ces territoires, jusqu'en 2035. Toutes informations complémentaires ou suggestions sont recevables, également, sur le site <http://scot-cahors-sudlot.fr>

La Dépêche du Midi

Publié le 14/12/2015 à 03:52

Le Scot présenté aux élus communautaires



Denis Leddet, du cabinet d'étude Citadia, présentait le DOO aux élus communautaires.

L'essentiel de la réunion du conseil communautaire du 10 décembre a été consacré à la présentation du projet de documentation d'orientations et d'objectifs (DOO) du Scot (schéma de cohérence territoriale). Le Scot est un projet de territoire pour les 20 prochaines années destiné à mettre en cohérence «l'ensemble des politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements commerciaux, d'environnement et de paysage».

Pour mémoire le Scot de Cahors et du Sud du Lot regroupe le Grand Cahors, les EPCI de la Vallée du Lot et du Vignoble, du Pays de Lalbenque et du Quercy blanc, soit 115 communes et 82 000 habitants. Denis Leddet, du cabinet d'étude Citadia, a présenté le copieux document aux délégués communautaires du Quercy blanc, assisté de Nathalie Laporte, technicienne Scot, et de Marie-Aimée Lemarchand.

Le projet s'articule autour de quatre grands chapitres d'actions : conforter le positionnement régional de Cahors et du Sud du Lot, puis organiser le territoire sur la base de ses pôles et bassins de vie ; développer et diversifier l'emploi sur tout le territoire ; concilier croissance, évolution démographique (vieillesse) et qualité de vie ; enfin, quatrième axe, valoriser, maintenir l'environnement et les ressources naturelles au profit de l'attractivité, de la qualité de vie et du développement du territoire.

Au cours de la présentation, les observations de l'assemblée ont porté sur plusieurs points : définition des pôles d'équilibre et des bassins de vie, avenir et développement économique des communes rurales, dessertes routières et numériques, implantation de zones d'activité, offres de services et de commerces... Le DOO étant opposable aux PLU et aux cartes communales, il a été notamment question de la politique de l'habitat en zone rurale : aménagement de parcelles constructibles tout en préservant les espaces d'intérêt agro-économique et les terres à fort potentiel agricole, diversification des offres, occupation des logements vacants, réhabilitation du patrimoine ancien.

La Dépêche du Midi

Prontof! (2306) E-mail x On en sait plus sur le Pl x

www.ladepeche.fr/article/2015/07/16/2144497-on-en-sait-plus-sur-le-plan-d-amenagement.html

Applications Extranet de cahors

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus et services adaptés à vos centres d'intérêts. [En savoir plus et gérer ces paramètres.](#) FERMER



Le Plan d'aménagement fut détaillé à l'assemblée.

On en sait désormais un peu plus sur le nouveau Schéma de cohérence territoriale. Le syndicat mixte du SCOT de Cahors et du sud du Lot, présidé par Jean Marc Vayssouze tenait une réunion d'information à destination des élus et habitants du secteur concerné. La future assemblée rédigera un projet territorial et des choix pour l'avenir du territoire pour une durée de 20 ans.

Dans un cadre intercommunal très élargi, qui regroupe plusieurs bassins de vie, le SCOT va se dérouler en 3 phases jusqu'à l'horizon 2016 : un diagnostic territorial (déjà établi) suivi d'un Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et pour conclure la rédaction d'un Document d'orientation et d'objectifs (DOO).

À ce jour, le SCOT est dans sa seconde phase de PADD qui précise les objectifs des politiques publiques sur plusieurs points (urbanisme, habitat, environnement...). Le PADD est organisé autour de 4 axes : conforter le positionnement régional de Cahors et du sud du Lot, développement et diversification de l'emploi sur tout le territoire étudié, concilier la croissance démographique et la qualité de vie et le dernier point vise à valoriser et maintenir les ressources naturelles et l'environnement du secteur.

Le bureau d'études Citadia associé au projet a insisté sur le renforcement des pôles d'équilibre qui organisent les bassins de vie. Par ailleurs, les pôles de services doivent être confortés. Une maîtrise du développement urbain sur les communes périurbaines de Cahors est également prônée.

Ensuite l'assemblée a pu poser des questions pertinentes auxquelles des réponses rassurantes furent apportées. Les principales interrogations portaient sur l'évolution des documents d'urbanisme qui se complexifient et sur la capacité à investir le territoire avec de nouvelles constructions, tout en gardant un environnement paysager remarquable.

La Dépêche du Midi

03:49 La fête de l'ail a encore fait le plein

03:48 Laguëpie haut lieu culturel des patois

03:51 Des équipements en Aure massif

Publicité

03:48 Les canards de la discorde opposent deux couples de voisins

07:39 Les orages ont fait des dégâts dans le Tam-et-Garonne

03:50 Moustique tigre : vigilance rouge en Haute-Garonne

démarrer On en sait plus su... SCot cahors - Rec... Document1 - Micr... FR 11:37

Publié le 08/05/2016 à 03:51, Mis à jour le 08/05/2016 à 10:05

Le futur de 81 000 habitants s'écrit aujourd'hui

Schéma de cohérence territoriale

 Partager

 Tweeter

 Partager



 Commenter



«Un sujet plutôt hermétique», selon les mots de Jean-Marc Vayssouze, qui a mené cette réunion de concertation devant un parterre réduit en nombre mais nullement en qualité, vu les questions posées.

De nombreux sièges étaient vides, le 3 mai, dans la salle Henri-Martin de la mairie cadurcienne où seulement une trentaine de personnes, pour la plupart élus des communes proches, avait pris place. Pourtant le sujet mérite que tous citoyens s'y attachent. Il va déterminer, comme le rappelle Jean-Marc Vayssouze «les règles d'urbanisme, de développement économique, d'emploi, d'environnement pour les 81 000 habitants des 115 communes du Grand Cahors et du Sud du Lot pour les 15 à 20 ans à venir» De quoi s'agit-il ? Du SCoT, ou Schéma de cohérence territoriale. Ses

Connectez-vous pour afficher la suite